

20  
18

# RAPPORT DU PRÉSIDENT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ANNUELLE  
14 AVRIL 2019  
MANOIR SAINT-SAUVEUR



Fédération québécoise  
des chasseurs et pêcheurs



**RAPPORT DU PRÉSIDENT**  
*Assemblée générale annuelle*  
Dimanche 14 avril 2019  
Manoir Saint-Sauveur

**TABLE DES MATIERES**

<b>MOT DU PRÉSIDENT .....</b>	<b>7</b>
<b>ACTIONS RELATIVES À LA CONSERVATION DE LA FAUNE PISCICOLE ET DE LA MISE EN VALEUR DE LA PÊCHE SPORTIVE .....</b>	<b>9</b>
Élaboration du premier plan de gestion de l’omble de fontaine.....	9
Plan de gestion du touladi : participation à la révision de mi-plan .....	10
Bar rayé du golfe du Saint-Laurent : collaboration à l’application des mesures d’exploitation .....	10
Bar rayé du fleuve Saint-Laurent : actions relatives au retour éventuel de la pêche sportive.....	11
Soutien aux amateurs de pêche au harpon .....	12
Adhésion à un mouvement de promotion de l’accès aux plans d’eau.....	12
Revendications concernant la pêche au saumon dans le nord du Québec.....	13
Soutien aux nouvelles mesures concernant la pêche d’hiver.....	14
Fête de la pêche, toujours un succès .....	14
<b>ACTIONS RELATIVES À LA CONSERVATION DES POPULATIONS DE GIBIERS ET À LA MISE EN VALEUR DE LA CHASSE .....</b>	<b>15</b>
Suivi du dossier de la chasse en milieu périurbain .....	15
Bilan de mi-plan de gestion du dindon sauvage .....	15
Plan de gestion de l’ours noir : en attente de la reprise des travaux .....	17
Plan gestion cerf de Virginie 2020-2027 : mise en branle de l’élaboration.....	17
Compte-rendu de la rencontre du Comité oiseaux migrateurs.....	19
Compte-rendu du Comité chiens de chasse .....	20

Maintien de la demande d’ouverture de la chasse à l’écureuil.....	21
Important gain pour la fauconnerie au Québec .....	21
Demande de modification pour les chasseurs non-résidents d’originaux .....	21
Demande d’autorisation pour utiliser des casques électroniques d’amplification des sons.....	22
La Fédération attristée de la fin de la chasse au caribou migrateur.....	23
Participation au Forum faune du ministre Blanchette.....	23
Sécurité dans les miradors : nouvelles vidéos disponibles .....	23
<b>ACTIONS RELATIVES À LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ.....</b>	<b>24</b>
La maladie débilante chronique des cervidés sème l’inquiétude .....	24
Soutien à un agent de protection de la faune atteint de la maladie de Lyme .....	24
Poursuite de la participation à un projet de recherche sur la tique d’hiver.....	25
Dénonciation des sangliers sauvages : campagne de sensibilisation .....	25
Dénonciation de l’abandon des efforts de sauvegarde des caribous forestiers de Val-d’Or.....	26
Adhésion à l’Alliance pour la gestion du myriophylle à épis.....	26
<b>DOSSIERS RELATIFS AUX LOIS ET RÈGLEMENTS.....</b>	<b>27</b>
Modernisation de la <i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune</i> .....	27
Vers une meilleure utilisation des tables de la faune .....	27
Loi sur l’immatriculation des armes à feu : à la défense des chasseurs .....	28
C-71 : projet de loi fédéral sur le contrôle des armes à feu .....	29
<b>ACTIVITÉS ANNUELLES .....</b>	<b>29</b>
Fauniquement femme Latulippe.....	29
Les salons de chasse, pêche et activités de plein air .....	30
Souper-bénéfice d’Héritage faune .....	30

<b>PROGRAMME RELÈVE ET MISE EN VALEUR DE LA FAUNE (RMVF) .....</b>	<b>31</b>
<b>Généralités .....</b>	<b>31</b>
Chasseurs généreux .....	31
Zone Chasse.....	32
Allons pêcher.....	33
<b>COMMUNICATIONS .....</b>	<b>33</b>
Verrouille ton arme phase 2 et mise en ligne d’un jeu sur la sécurité .....	33
Refonte du site Web FédéCP.....	33
Stratégie de marketing de contenu : fréquence des publications.....	33
Logiciel d’envoi d’infolettres.....	34
Production de contenu vidéo.....	34
Stratégie d’expansion sur les réseaux sociaux.....	35
Dossier média : préparation à vendre de la publicité.....	35
Lancement de la capsule vidéo sur l’Opération Renaissance du bar rayé.....	35
<b>PARTENARIATS .....</b>	<b>35</b>
Ambulance Saint-Jean .....	35
Hooké .....	36
<b>AUTRES RÉALISATIONS.....</b>	<b>36</b>
Suivi de l’adoption du plan stratégique 2018-2023 .....	36
Accueil du public dans les bureaux du siège social.....	36
Sensibilisation à la navigation de plaisance en collaboration avec le Conseil canadien de la sécurité nautique (CCSN).....	36
<b>LES ADMINISTRATEURS DE LA FÉDÉRATION.....</b>	<b>37</b>
<b>LES EMPLOYÉS .....</b>	<b>38</b>





## MOT DU PRÉSIDENT

Mesdames,

Messieurs,

Pour les passionnés que nous sommes, les saisons passent à la vitesse de l'éclair. Il est déjà temps de vous présenter mon deuxième bilan annuel. Il va sans dire que cette année a été particulièrement chargée, ne serait-ce qu'à la suite du changement de gouvernement, de l'arrivée de la MDC, du renouvellement de nombreux plans de gestion et de la mise en place du fameux système d'immatriculation des armes à feu.

Certaines décisions politiques nous ont fait réagir telles que les mesures plus strictes d'encadrement des chasseurs non résidents d'originaux, ainsi que l'obligation d'utiliser les services d'une pourvoirie pour pêcher le saumon dans le nord du Québec, afin de prétendument assurer un meilleur suivi des prélèvements dans un but de conservation de l'espèce. Heureusement, cette dernière décision a été révisée de sorte que les pêcheurs n'ont pas eu à utiliser les services d'un pourvoyeur, mais ils doivent toujours passer par une pourvoirie et déboursier des frais pour pêcher dans ce secteur. Cela est une demi-mesure puisque la ressource est très abondante, qu'il n'y a pas de problème de conservation dans cette région et que le Ministère se dirige vers un système d'auto-enregistrement des prises (poissons, grands gibiers et dindon sauvage). Tout n'est donc pas gagné, et nous poursuivrons le combat pour un meilleur accès au territoire, que ce soit pour vous, ou pour vos amis non-résidents.

Bien que la vie politique teinte nos activités fauniques, de nombreux autres projets ont été entamés cette année, toujours dans le but de servir les chasseurs et les pêcheurs de la province. Après avoir resserré nos objectifs grâce au plan stratégique dévoilé l'an dernier, nous avons concentré nos énergies sur ce qui nous tient vraiment à cœur.

Par ailleurs, le virage technologique se poursuit à toute allure avec la refonte complète de notre site web, le dévoilement d'une nouvelle version de l'application Zone chasse et la mise à jour de la carte interactive Allons pêcher. Ces projets nous placent comme une référence pour tous les adeptes qui se fient de plus en plus à la technologie pour trouver leurs réponses.

Au cœur de toutes les actions que nous posons, de tous nos outils, activités et prises de position, demeure cette même préoccupation : la relève. Dans le contexte où le nombre de chasseurs et de pêcheurs est en diminution, il est important de se rassembler pour s'inspirer et pour se partager des outils et des moyens qui nous aideront à recruter de nouveaux adeptes.

C'est avec une grande fierté que je dresse le bilan des projets et des dossiers dans lesquels la FédéCP s'est impliquée. La FédéCP, c'est une force dynamique formée par d'innombrables bénévoles, répartis au sein de multiples associations et organismes membres, sur lesquels nous pouvons compter année après année. Je vous invite d'ailleurs à visionner la capsule vidéo Force vive qui résume l'ampleur des réalisations des bénévoles.

En mon nom personnel, je tiens à vous remercier sincèrement pour votre généreuse implication, indispensable à l'atteinte de nos objectifs communs. Je remercie tous les employés de la permanence de la Fédération et de nos filiales qui travaillent avec dévouement, passion et générosité pour atteindre nos buts communs. J'aimerais exprimer également ma gratitude aux administrateurs de la Fédération et de ses filiales (fondation Héritage faune et Sécurité nature), aux bénévoles des bureaux de direction des régionales, en commençant par les présidents régionaux et leurs directeurs, sans oublier les présidents de nos nombreuses associations. Je n'oublie pas les centaines de moniteurs du PESCOF qui, année après année, font preuve d'un dévouement sans pareil.

Merci d'agir aujourd'hui pour les adeptes de demain,



Marc Renaud  
Président FédéCP

## **ACTIONS RELATIVES À LA CONSERVATION DE LA FAUNE PISCICOLE ET DE LA MISE EN VALEUR DE LA PÊCHE SPORTIVE**

### **Élaboration du premier plan de gestion de l'omble de fontaine**

C'est en juin 2018 que nous avons été conviés à la première rencontre au sujet du plan de gestion de l'omble de fontaine. Au cours de cette rencontre, le MFFP a dressé un portrait de situation. Selon ce portrait, la situation de l'omble de fontaine est alarmante et mérite une attention particulière afin d'aider les populations à se redresser. Selon les chiffres, seulement 15 % des lacs en territoire libre et 23 % des lacs en territoires structurés seraient à l'équilibre, les autres souffrants de surexploitation plus ou moins marquée.

Dès lors, M. Daniel Nadeau, porteur du dossier omble de fontaine, a mentionné qu'il fallait être prudent afin de ne pas nuire à cette activité qui est souvent la porte d'entrée de la relève pour l'ensemble des activités de chasse et de pêche et tenir compte de la baisse du nombre de pêcheurs débutée depuis quelques années, qui pourrait être accentuée par l'ajout de réglementations.

Les attentes que nous avons présentées au MFFP suite à cette rencontre étaient les suivantes :

- Éviter tout ajout de règlements
- Établir avec précision les besoins relatifs à un plan de gestion.
- Éviter l'imposition de règles concernant la taille des poissons
- Procéder à une consultation des gestionnaires de territoires
- Maintenir le dynamisme de la Fête de la pêche
- Assurer un suivi adéquat des aménagements
- Considérer les changements climatiques et leurs effets potentiels sur les populations

Finalement, c'est en janvier dernier que les modalités envisagées par le Ministère ont été présentées aux partenaires. Outre la synchronisation des dates d'ouverture et de fermeture des saisons de pêche avec celles du touladi, des diminutions de quotas ont été prévues sur l'ensemble du Québec. Ces diminutions ont toutefois été contestées par nos membres de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean, pour qui la surexploitation de ce poisson n'est pas une réalité.

Cependant, la mesure sur laquelle le Ministère fonde le plus d'espoir pour améliorer la situation est l'obligation d'utiliser des hameçons circulaires avec des appâts naturels comme le ver de terre et la sangsue. Cette mesure nous apparaît loufoque, difficile à appliquer et une contrainte inutile pour les pêcheurs actifs et ceux de la relève. De plus, comme les études tendent à le démontrer, l'utilisation d'hameçons circulaires diminue

les succès de pêche chez l'omble de fontaine, ce que nous déplorons, et est une chose mal reçue de la part des gestionnaires de territoires structurés.

### **Plan de gestion du touladi : participation à la révision de mi-plan**

Le plan de gestion étant assez récent et le touladi étant une espèce à croissance plutôt lente, on ne peut juger présentement de l'efficacité des mesures appliquées depuis son entrée en vigueur en 2014. Le MFFP n'envisage donc pas l'application de nouvelles mesures réglementaires pour l'instant, sauf pour quelques cas particuliers particuliers d'application réglementaire, ou en vertu de nouvelles connaissances. Aussi, quelques lacs seront reclassifiés, de sorte que, par exemple, la pêche d'hiver sera interdite dans des lacs où la présence de touladis a été confirmée, ou encore ouverte là où on a fait un diagnostic d'habitat légal. Les dates d'ouverture ou de fermeture des saisons de pêche seront aussi synchronisées avec celles de l'omble de fontaine, donc ajustées dans certaines zones de pêche.

Il est de plus envisagé de modifier les règlements existants pour le réservoir Manicouagan afin qu'y soient appliquées les règles de la zone 19 sud, soit une limite de trois de moins de 60 cm. Présentement le réservoir Manicouagan est un plan d'eau d'exception et il n'y a pas de limite de taille. La régionale de la Côte-Nord préconise un compromis et d'y aller avec une limite de trois dont un de plus de 60 cm, comme dans la partie B de la zone 19 sud.

### **Bar rayé du golfe du Saint-Laurent : collaboration à l'application des mesures d'exploitation**

Depuis quelques années, les pêcheurs sportifs du Québec peuvent se mesurer au bar rayé de la population du golfe, celle qui se reproduit dans la rivière Miramichi au Nouveau-Brunswick, une situation qui ravit les porteurs de dossier, Messieurs Gilles Couture et Alain Poitras.

En 2018, les conditions de pratique ont de nouveau été améliorées alors que la pêche a été permise du côté nord de la Gaspésie, dans les secteurs mêmes où de nos membres avaient constaté la présence du bar.

Cette nouvelle zone agrandie comprend tout le secteur de la Baie-des-Chaleurs, mais s'étend maintenant vers l'ouest jusqu'à une ligne reliant, au sud du Saint-Laurent, la Pointe Santerre de Rimouski et au nord, un point situé sur la berge en face de l'île Patte de lièvre. Au moment d'introduire cette possibilité, le MFFP a aussi annoncé qu'il va continuer les études pour mieux délimiter la zone de chevauchement entre la population du golfe et celle du Saint-Laurent et vérifier si un déplacement vers l'ouest de la limite de la zone de pêche ne serait pas pertinent. Il faut aussi noter que la MFFP avait annoncé que la pêche au bar serait autorisée à partir de 2019 dans la plupart des rivières, y compris les rivières à saumon, qui se jettent dans le fleuve et le golfe là où la pêche est permise.

Pour notre part, nous continuons à demander l'abandon de la limite inférieure de la gamme de taille et de ne garder que limite de longueur à 65 cm.

### **Bar rayé du fleuve Saint-Laurent : actions relatives au retour éventuel de la pêche sportive**

Même si les années passent, et que nous soyons un des membres les plus assidus du Comité de rétablissement du bar rayé de la population du fleuve Saint-Laurent, nous ne recevons pas beaucoup de signaux des gouvernements pour nous indiquer si la pêche au bar rayé sera bientôt permise dans le fleuve Saint-Laurent.

Heureusement, la Fédération poursuit ses actions et s'assure que l'on n'oublie pas les pêcheurs, les véritables instigateurs de la réintroduction du bar dans le fleuve. D'ailleurs, au cours de 2018, nous avons correspondu avec le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, le COSEPAC, pour lui rappeler notre rôle et lui indiquer qu'un important potentiel économique et récréatif nous échappe. Le COSEPAC joue un rôle charnière dans l'histoire puisque c'est lui qui détermine le statut de protection qui doit être accordé à une espèce menacée.

Dans la plus récente correspondance que nous avons expédiée au COSEPAC, nous demandions son aide pour achever l'Opération Renaissance en révisant le statut du bar rayé afin qu'il soit bientôt possible d'en permettre une pêche sportive. Devant l'abondance actuelle du bar rayé dans le fleuve Saint-Laurent, qui résulte des efforts déployés par des gens, des organisations et les gouvernements, il faut faire preuve de pragmatisme et laisser aux communautés le plaisir de profiter d'actions de conservations qu'elles ont réalisées.

À cette lettre, le COSEPAC a répondu qu'il adopterait une approche en deux étapes. La première sera la rédaction d'un « addenda » au rapport qu'il avait émis en 2012. L'addenda s'appliquera uniquement à l'unité désignable (UD) du fleuve du Saint-Laurent et sera présenté à la réunion de novembre 2019. Ce rapport permettra de réévaluer la situation de l'UD du fleuve Saint-Laurent d'origine. À la réunion de novembre, tous les membres du COSEPAC devront voter sur le statut proposé dans l'addenda.

Par la suite, la COSEPAC annoncera fera un appel d'offres à l'automne 2019 pour l'octroi d'un contrat pour la rédaction d'un rapport de situation couvrant toutes les UD du bar rayé, un moyen efficace d'évaluer la situation. Comme le processus de commande et d'examen de rapports de situation entiers prend normalement au moins deux ans, le rapport de situation de toutes les UD du bar rayé pourrait faire l'objet d'un vote à la réunion du COSEPAC de novembre 2021. Ce qui pourrait ouvrir sur un changement de statut permettant la pêche, ce qui pourrait survenir un an ou deux plus tard.

Tout ce processus est extrêmement complexe et empreint d'un fonctionnariat inutilement excessif. Si tout se passe pour le mieux, il aura fallu près de 25 ans après le

moment des premiers ensemencements avant le retour de la pêche sportive. Pourtant, l'abondance et la reproduction du bar rayé dans le fleuve se sont manifestées moins de 10 ans suivant ces premiers ensemencements. Nous nous interrogeons aussi sur la pertinence de conserver des bars à la pisciculture de Baldwin-Mills afin de conserver la maîtrise des techniques de reproduction puisque la reproduction naturelle est très bien implantée. L'expertise pourrait être détaillée dans des rapports techniques et la place laissée pour produire des poissons d'ensemencement utilisés dans des activités de relève, entre autres.

Nos derniers commentaires sur ce dossier concerneront les résultats de recherche très intéressants obtenus par l'Administration portuaire du Québec et que nous travaillerons à faire connaître parmi les intervenants intéressés, en particulier le Comité d'exploitation du bar rayé.

### **Soutien aux amateurs de pêche au harpon**

L'Association québécoise des pêcheurs au harpon a sollicité notre aide à l'été 2018 pour obtenir du gouvernement qu'il modifie la réglementation qui interdit de pêcher le doré au harpon en nageant. Le Ministère estimant qu'il est impossible de déterminer la longueur des poissons en pêche sous-marine, ceci empêche de capturer les espèces pour lesquelles on applique des gammes de taille.

Pourtant, selon les dires de l'Association des pêcheurs au harpon, ceux-ci sont très bien capables de discerner la taille d'un poisson sous l'eau. De plus, le nombre réduit d'adeptes, qui tourne autour de 300, et le peu de succès obtenus par ceux-ci à la pêche devrait leur permettre de rechercher le doré. En aucune façon ils ne peuvent représenter une menace pour la conservation de ce percidé.

Pour aider à populariser cette pêche, la FédéCP a donc accepté de procéder à la demande de changement réglementaire auprès du MFFP, tout en procédant aussi auprès du ministère des Pêches et des Océans à une requête d'ouverture de la pêche sous-marine aux poissons de fonds qui se retrouvent dans les eaux salées de la zone 21. Comme de raison, la réponse du MFFP tarde à venir.

### **Adhésion à un mouvement de promotion de l'accès aux plans d'eau**

Encore et toujours d'actualité, le sujet de l'accès aux plans d'eau requiert chaque année des efforts de notre part et nous demeurons particulièrement concernée par ce dossier sur lequel nous travaillons déjà depuis longtemps au nom des pêcheurs et des chasseurs que nous représentons. Rappelons que nos efforts passés avaient conduit à la création d'un comité interministériel unissant le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, chargé d'améliorer les conditions de pratique de la chasse en milieu périurbain et l'accès aux plans d'eau. Selon les informations qui nous ont été transmises par le gouvernement, une des

résultantes de ce comité est qu'il sera prévu la préservation et l'encadrement des accès publics à l'eau dans les schémas d'aménagement et de développement pris en charge par les MRC.

Nous avons toutefois eu la chance de nous joindre au cours de la dernière année à l'Alliance de l'industrie nautique du Québec, à la Fédération québécoise du canot et du kayak, à la Fédération de voile du Québec et à l'Association des Pêcheurs sportifs du Québec, qui sont soutenues par plus d'une centaine d'organismes et d'entreprises de l'industrie et du commerce, pour revendiquer une intervention gouvernementale afin d'obtenir des accès équitables aux différents plans d'eau publics du Québec pour l'ensemble des usagers.

Comme base à ces revendications, il y a les engagements pris pendant la campagne électorale par la Coalition avenir Québec de « revoir les tarifications des rampes d'accès de mise à l'eau des embarcations nautiques et de plaisance, afin que les Québécois puissent profiter de leurs nombreux cours d'eau navigables. »

Le principe d'accès à l'eau pour tous, notamment soutenu dans la Politique nationale de l'eau, est souvent bafoué par des municipalités qui imposent des tarifs exorbitants pour accéder aux plans d'eau de leurs territoires. Pour contrer ces mesures prohibitives, le Collectif demande au gouvernement du Québec de mettre en place des mesures pour concilier le respect des droits d'accès à l'eau pour tous ainsi que le maintien des infrastructures, en accord avec les aspects de développement économique, de protection de l'environnement et de sécurité des personnes sur l'eau. Le MFFP doit maintenir son programme Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative et y injecter davantage d'argent afin d'améliorer l'accès aux plans d'eau pour l'ensemble des pêcheurs québécois.

### **Revendications concernant la pêche au saumon dans le nord du Québec**

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs de l'ancien gouvernement libéral a semé l'émoi dans la communauté des pêcheurs québécois en avril 2018 en instaurant l'obligation de passer par une pourvoirie pour pêcher le saumon dans les zones 23 et 24. Le ministre Luc Blanchette a opéré ces modifications réglementaires sans consulter les intervenants du secteur à des fins purement politiques, voulant faire une faveur au secteur commercial nord, ébranlé par la perte des activités de chasse au caribou.

Ce genre de décisions prise sans égards à l'accès équitable aux ressources fauniques pour l'ensemble des Québécois et sans aucun respect de la notion de bien collectif risque de créer des dérives et c'est pourquoi nous l'avons vivement dénoncée. Lorsqu'un ministre agit ainsi, il entrave le dynamisme du secteur des activités de prélèvement et leur impact comme moteur économique pour l'ensemble du Québec et il mine la notoriété de la Table nationale de la faune. Si le ministre avait été réellement soucieux de développement

harmonieux du secteur, il aurait profité de la TNF pour s'assurer de la pertinence de modifier la réglementation ou, à tout le moins, pour discuter de ses intentions.

Pourquoi interdire aux citoyens de profiter d'une ressource faunique qui leur appartient sur des territoires auxquels il leur est permis d'accéder ?

Pourquoi adopter un règlement à cette fin sans consulter les partenaires de la Table nationale de la faune ? Le ministre Blanchette étant disparu, ces questions demeureront pour toujours sans réponse.

### **Soutien aux nouvelles mesures concernant la pêche d'hiver**

La FédéCP avait accueilli avec enthousiasme les mesures annoncées par le Ministère qui a rendu accessible gratuitement la pêche hivernale à l'hiver 2017-2018. Au cours de la période, du 1er décembre 2017 au 31 mars 2018 les amateurs ont pu pêcher sans avoir à se procurer de permis de pêche dans les zones de pêche 1 à 16, 18 à 21 et 25 à 29.

Cette « mesure exceptionnelle » avait pour but de stimuler l'intérêt de la population pour la pêche blanche et de valoriser la pratique de ce sport en tant qu'activité de plein air accessible et conviviale. L'initiative s'est avérée pertinente considérant l'interdiction d'utilisation de poissons-appâts vivants en hiver.

La FédéCP se réjouit d'autant plus de cette annonce que celle-ci sera un facteur de succès de plus pour les nombreux projets de pêche blanche mis sur pied par nos associations. Rappelons que le Gouvernement du Québec a appuyé la création d'une Bourse Relève, entièrement dédiée à la pêche d'hiver, en accordant une subvention de 49 000 \$ à notre Fondation, Héritage faune, à l'intérieur d'un programme auquel 149 000 \$ avaient été alloués. Malheureusement, ce programme a été sérieusement amputé en 2019 et 50 000 \$ seulement y ont été consacrés.

### **Fête de la pêche, toujours un succès**

Chaque année, depuis maintenant 19 ans, la Fête de la pêche est célébrée un peu partout en province. Cette activité rejoint des milliers de Québécois qui en profitent pour participer à l'une ou l'autre des activités d'initiation dont plusieurs sont organisées par des associations membres de la FédéCP. Il s'agit pour elles d'une belle occasion de s'impliquer dans leur communauté et de participer directement à la formation de la relève des pêcheurs. Pour aider les associations à atteindre leurs objectifs, Héritage faune procède au tirage au sort annuel de trois bourses relève de 500 \$ parmi les formulaires reçus. En 2018, ces trois associations membres de la FédéCP se sont mérité une de ces bourses :

- Organisme des bassins versants de la Capitale, Lac-Beauport

- Association des amateurs de chasse et de pêche Alouette de Montpellier et du Lac Schryer, Montpellier
- Association chasse et pêche de Montréal Sainte-Marie inc., Richelieu

L'inscription au tirage se fait en remplissant le formulaire d'inscription disponible directement sur le site web fedecp.com, dans la section des bourses.

## **ACTIONS RELATIVES À LA CONSERVATION DES POPULATIONS DE GIBIERS ET À LA MISE EN VALEUR DE LA CHASSE**

### **Suivi du dossier de la chasse en milieu périurbain**

Chaque année, votre Fédération, ainsi que le responsable de ce dossier, Rodolphe La Salle, gardent un œil sur la situation de la chasse en milieu périurbain. Pendant plusieurs années, nous avons maintenu une pression sur le gouvernement à ce sujet. Nous avons bien réussi à pousser à la création d'un comité interministériel unissant le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, chargé d'améliorer les conditions de pratique de la chasse en milieu périurbain et l'accès aux plans d'eau.

Cependant, il est impensable de laisser l'ensemble du dossier entre les mains du gouvernement et il faut que les utilisateurs continuent à mettre de la pression à ce sujet.

Le milieu municipalisé supporte une très grande part des activités de chasse du Québec, par exemple pour le cerf de Virginie ou le dindon sauvage. Il est ainsi primordial pour le gouvernement de s'assurer que la chasse dans les milieux périurbains se pratique dans les meilleures conditions possibles, afin de contrôler la faune et de favoriser son apport économique. Nous comptons donc sur une implication constante des associations et des régionales afin de maintenir les opportunités de chasse dans les milieux périurbains et nous attendons de connaître le contenu des discussions qui ont eu lieu entre les ministères.

### **Bilan de mi-plan de gestion du dindon sauvage**

#### **Soutien à une amélioration du cadre réglementaire**

Il était déjà temps, à l'automne 2018, de penser à la révision de mi-plan du plan de gestion du dindon sauvage 2016-2023 afin que d'éventuels changements puissent être appliqués en 2020. C'est d'ailleurs en octobre que la Fédération et le porteur de dossier M. Rodolphe La Salle ont commencé à étudier les propositions du ministère responsable de la faune au sujet de l'exploitation future du dindon.

Après consultation des membres du conseil d'administration, la Fédération a soumis les commentaires suivants au MFFP, tout en soulignant qu'elle était heureuse que l'instauration d'un permis de zone pour la chasse au dindon n'ait pas été retenue. Voici les aménagements qui ont été prévus aux règlements de façon à améliorer le cadre de pratique.

**1. Ajout de deux demi-journées de chasse dans les zones 4, 5, 6, 7, 8 et 10 afin de faire bénéficier les chasseurs d'une fin de semaine de chasse de plus.**

La FédéCP s'est montrée en accord avec le prolongement de la période de chasse. Cependant, comme les deux demi-journées supplémentaires proposées par le ministère précèdent un jour férié, nous proposons d'ajouter ce congé à la période de chasse, donc de prévoir un allongement de trois demi-journées. La période de chasse passerait de 22 à 25 demi-journées, y compris dans la zone de chasse 9.

**2. Ajout de la zone de chasse 9 parmi les zones où il serait permis de chasser 25 demi-journées au printemps.**

La FédéCP, régionales de Lanaudière et des Laurentides sont en accord avec la proposition de faire passer de 12 à 25 le nombre de demi-journées de chasse dans la zone 9. Cette zone bénéficierait aussi de la possibilité d'y récolter un deuxième dindon.

**3. Ajout de la grenaille no. 7 parmi les munitions qu'il est permis d'utiliser.**

La FédéCP est heureuse que cette demande faite au printemps 2018 ait été retenue par le Ministère. Les munitions contenant de la grenaille 7 ont précisément été développées pour la chasse au dindon. La FédéCP est donc en accord avec cette proposition.

**4. Instauration d'une période de chasse d'automne dans les zones 4, 5, 6, 7, 8 et 10**

La FédéCP est d'accord avec l'instauration d'une période de chasse au dindon sauvage l'automne, selon les modalités proposées par le Ministère :

- Achat d'un permis spécifique
- Un seul dindon par permis
- Possibilité de récolter tous les segments
- Utilisation des mêmes armes qu'au printemps
- Selon la période de sept jours proposée
- La chasse sera permise ½ heure avant le lever du soleil jusqu'à midi
- Interdiction d'appâter et de chasser à moins de 100 m d'un appât

Toutefois, la FédéCP demande que soit autorisée l'utilisation de chiens leveurs pour chasser le dindon sauvage à l'automne. Selon cette technique, les chiens servent à disperser les oiseaux qui tendront habituellement à revenir vers le site initial pour se

regrouper. Il s'agit alors pour le chasseur de se cacher, avec son chien, pour attendre le retour des oiseaux.

### **Plan de gestion de l'ours noir : en attente de la reprise des travaux**

Le plan de gestion de l'ours noir est maintenant échu depuis quelques années. Bien que certains travaux aient été entamés afin de préparer le nouveau plan, nous nous trouvons dans la situation où le plan de gestion 2006-2013 est toujours maintenu et que la préparation d'une nouvelle mouture est sur la glace. Heureusement, pour l'instant, la reconduction des règles en vigueur depuis 2006 est suffisante. Néanmoins, l'augmentation de la population et les efforts de mise en valeur font en sorte que ce gibier gagne en popularité et qu'il mériterait une meilleure attention. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons demandé la possibilité de récolter deux ours par année, ce avec quoi le MFFP est d'accord et fera partie du prochain plan de gestion.

Pour la Fédération, un élément important qui doit être abordé est le retour de la possibilité pour les non-résidents de venir chasser au Québec avec la famille et des amis, tel que cela est aussi demandé pour la chasse à l'original.

### **Plan gestion cerf de Virginie 2020-2027 : mise en branle de l'élaboration**

Étant prolongé de trois ans, il est maintenant grand temps de placer sur les tablettes le plan de gestion du cerf de Virginie 2010-2017 et de finaliser le prochain plan de gestion qui sera en application en 2020.

Pour la Fédération, et les porteurs de dossier M. Michel Dufort et Yvon Courchesne, ce nouveau plan de gestion du cerf de Virginie aura exigé beaucoup d'énergie. En effet, le tout a commencé au printemps 2018 avec la mise sur pied d'un comité de représentants régionaux chargé d'aider à l'élaboration du questionnaire de la vaste consultation sur de nombreux aspects de la gestion du cerf qui a été placée en ligne à l'automne 2018. Cette consultation, qui a été active du début de septembre à la fin de novembre et qui comportait 30 questions, a finalement permis de rejoindre plus de 10 800 répondants. Les analyses tirées de cette consultation ont aidé la Fédération à comprendre les attentes des chasseurs concernant la gestion de la chasse au cerf et à en dégager des grandes orientations :

Amélioration de l'efficacité des règles d'utilisation des permis de chasse aux cerfs sans bois ;

- Développement d'outils facilitant l'accessibilité et le partage du territoire ;
- Développement de règles favorisant la relève ;
- Préserver la santé du cheptel ;
- Ouverture de la chasse dans de nouvelles zones marginales ;
- Implication dans les dossiers d'interdictions d'armes par les municipalités

L'exercice d'analyse qui a suivi la consultation s'est finalement avéré très utile puisque des modifications majeures sont envisagées par le Ministère pour le prochain plan de gestion. Si, parmi ces modifications, plusieurs seront plutôt transparentes pour les chasseurs, par exemple celles concernant les méthodes d'inventaires de population et d'habitats, certaines affecteront beaucoup plus la pratique et toucheront sensiblement les utilisateurs. D'ailleurs, la Fédération, bien qu'en accord avec la plupart de ces mesures, s'oppose vivement à d'autres. Voici des exemples et la position de la Fédération :

- ✓ **Mettre en place une série d'indicateurs de suivi des populations de cerfs de Virginie selon les meilleures techniques reconnues et utilisées dans le Nord-est américain**  
La Fédération est en accord
- ✓ **Adopter une mesure réglementaire interdisant le nourrissage à des fins de loisirs et d'appâtage à des fins de chasse du 1<sup>er</sup> décembre au 1<sup>er</sup> septembre, à l'exception des substances minérales**  
La Fédération est en accord
- ✓ **Développer et mettre en œuvre une approche de gestion locale des populations de cerfs de Virginie en collaboration avec les propriétaires et les divers intervenants**  
Fédération est en accord
- ✓ **Modifier le Règlement sur la chasse afin de permettre d'appâter le cerf de Virginie à des fins de chasse du 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> décembre**  
La Fédération est en accord
- ✓ **Étendre le réseau de surveillance de la maladie débilitante chronique (MDC) chez les cervidés**  
La Fédération est en accord
- ✓ **Permettre la chasse au cerf de Virginie dans les zones 15 est et 15 nord (Laurentides –Lanaudière) avec les modalités des zones marginales**  
La Fédération est en accord, demande pour ouverture dans la zone 26
- ✓ **Modifier la durée et l'emplacement dans le calendrier des périodes de chasse**  
La Fédération est en accord
- ✓ **Synchroniser les périodes de chasse au niveau des zones, disponibles et contingentées ou non pour le prélèvement des CSB selon l'état des populations**  
La Fédération est en accord
- ✓ **Instaurer un permis associé à une zone de chasse et la possibilité d'achat de 3 permis/chasseur/année**  
La Fédération est en désaccord.

- ✓ **Augmenter la limite de prise annuelle à 4 cerfs : Permis réguliers : 1 cerf/zone, 1 cerf/période + Permis programme gestion locale : 1 CSB**  
La Fédération est en désaccord
- ✓ **Abolir le permis 1<sup>er</sup> abattage et le permis sur la RTLB**  
La Fédération est en désaccord

Finalement, les amateurs peuvent s'attendre à de grands changements dans la gestion du cerf de Virginie au Québec au cours de prochaines années. Pour l'instant, difficile de dire où le processus en est rendu puisque la finalisation de ce plan de gestion dépendra des résultats des consultations régionales et des décisions qui seront prises par le Ministère à la suite de ces consultations.

Une chose est cependant sûre, c'est que la Fédération continuera à regarder de près la gestion du cerf et défendra toujours la satisfaction des utilisateurs avant les mesures mises en place pour des raisons administratives. Depuis longtemps les Québécois profitent d'un accès enviable à leurs ressources et nous veillerons à ce que cela demeure.

### **Compte-rendu de la rencontre du Comité oiseaux migrateurs**

En 2018, la rencontre annuelle du Comité oiseaux migrateurs (autrefois Comité sauvagine) s'est tenue le 3 février sous la présidence de M. Yvon Courchesne. Ce fut de nouveau l'occasion pour des membres de la FédéCP de plusieurs régions du Québec de discuter de la gestion et de la conservation de la sauvagine et des espèces migratrices.

De nouveau présent en 2018, M. Jean Rodrigue, biologiste au Service canadien de la faune est venu entretenir les participants des derniers résultats d'inventaires et de suivis des espèces.

Une seule nouvelle résolution a été prise par le comité pour cette année et elle concernait une problématique soulevée par M. Alain Desmarais au sujet du chenal de la Ferme qui passe au cœur du Refuge d'oiseaux migrateurs de Nicolet pour déboucher sur le lac Saint-Pierre et qui est emprunté par les chasseurs pour des questions de sécurité. Cependant, ceci contrevient au règlement puisque dans un refuge il est interdit d'avoir en sa possession d'une arme à feu.

#### **Proposition 2018-3**

Il est proposé par M. Gilles Marcotte, appuyé par M. Serge Dupont, de demander aux autorités fédérales que les limites de la zone d'interdiction de chasse et du refuge d'oiseaux migrateurs soient ajustées afin que le chenal de la Ferme devienne une zone d'interdiction de chasse et non un refuge d'oiseaux migrateurs, permettant ainsi la libre circulation des bateaux tout en maintenant l'interdiction de chasse.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité et a été entérinée par le conseil d'administration provincial en avril 2018.

### Compte-rendu du Comité chiens de chasse

C'est le 3 mars que le président du Comité sauvagine, M. Martin Gagnon, avait convié les membres du Comité chiens de chasse à leur rencontre annuelle. À cette occasion, les participants se sont penchés sur de nombreux sujets, dont deux ont conduit à l'adoption de résolutions.

Tout d'abord, le CCCQ a expliqué qu'il dénonçait le devancement de la période de chasse à l'arme à chargement par la bouche qui est survenu dans les zones de chasse 6 sud et 6 nord à la faveur de la RTLB. Le CCCQ déplorait ce type de mesures qui, selon eux, causaient la perte de temps au calendrier et de territoire pour la chasse au petit gibier.

#### Proposition 2018-3

Il est proposé par Michel Bourdeau, appuyé par Robert Chartrand, que la FédéCP demande lors des prochains plans de gestion du cerf de Virginie que le devancement de la saison de chasse à l'arme à chargement par la bouche ne soit pas appliqué dans aucune autre zone que la zone 6.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

Ensuite, afin d'éviter davantage de conflits de partage du territoire dans lesquels les chasseurs de petits gibiers sont souvent perdants, le CCCQ a demandé que si une chasse d'automne au dindon sauvage était instaurée, que la période prévue pour cette activité soit en dehors de la meilleure période pour la chasse au petit gibier.

#### Proposition 2018-4

Il est proposé par Michel Bourdeau, appuyé par Pierre Bertrand, que la FédéCP demande au MFFP, si une chasse d'automne au dindon sauvage venait à être instaurée, qu'elle se déroule hors des dates préférentielles pour la chasse au petit gibier, soit du 15 septembre au 15 novembre.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Cependant, les deux résolutions du Comité n'ont pas été entérinées par le conseil d'administration provincial, car elle venait en conflit avec des positions fermes déjà prises concernant le dindon sauvage et le cerf de Virginie. De plus, l'éducation au partage du territoire est l'avenue préconisée pour améliorer les conditions de pratique des chasseurs de petit gibier.

Concernant la Comité chiens de chasse, il faut mentionner qu'il a toujours continué à travailler au dossier de la caudectomie. Mais l'Ordre des médecins vétérinaires s'entête à

ne pas permettre aux chasseurs de couper la queue de certains chiens dédiés à la chasse. Depuis maintenant trois ans, la FédéCP demande à l'OMVQ de la recevoir, en compagnie de chasseurs expérimentés, pour lui expliquer l'importance de cette pratique pour les chiens de chasse. Mais, contrairement aux attentes, l'OMVQ est très peu encline à discuter de la problématique, à aider les chasseurs avec chiens et à chercher avec eux une solution. D'autres avenues seront utilisées pour tenter de résoudre la situation.

### **Maintien de la demande d'ouverture de la chasse à l'écureuil**

Le ministre Blanchette a affirmé au début de 2018 avoir mandaté des spécialistes de son ministère pour l'éclairer sur la situation de l'écureuil et la pertinence d'en ouvrir la chasse. Nous avons, bien entendu, interprété ces propos comme étant une lueur d'espoir vers l'inscription de ce petit mammifère parmi les espèces que l'on peut chasser.

Pour la FédéCP, les réticences du gouvernement à donner le feu vert à cette chasse ne reposent réellement que sur l'inquiétude de devoir affronter les reproches des citoyens anti-chasseurs. Car les aspects concernant la sécurité publique ne tiennent pas la route et la pérennité de l'espèce n'est aucunement problématique.

### **Important gain pour la fauconnerie au Québec**

Un nouveau Règlement sur les animaux en captivité est entré en vigueur le 6 septembre dernier, et les fauconniers du Québec en sont ressortis gagnants. En effet, ceux-ci peuvent maintenant prélever quelques individus de certaines espèces communes d'oiseaux de proie en nature moyennant l'acquisition d'un permis de capture d'oiseau de proie délivré par le MFFP. Cet élément de la réglementation était notamment débattu depuis 2016 par l'Association de fauconnerie du Québec (AFQ) avec l'appui de la FédéCP dans le but de favoriser l'essor de la fauconnerie au Québec. Le prélèvement d'oiseaux de proie était jusqu'à maintenant permis pratiquement partout en Amérique du Nord, sauf au Québec, sachant que l'impact du prélèvement annuel de quelques juvéniles sur les populations des espèces communes est parfaitement négligeable.

Les fauconniers du Québec tenaient fermement au prélèvement d'oiseaux de proie en nature entre autres parce que les rapaces sauvages présentent des caractéristiques recherchées par les fauconniers et qui ne sont pas nécessairement présentes chez les oiseaux élevés en captivité. De plus, cela leur permet d'avoir accès à des espèces qui sont peu ou rarement disponibles sur le marché des oiseaux de vol élevés en captivité.

### **Demande de modification pour les chasseurs non-résidents d'orignaux**

En mars 2018, le ministre Luc Blanchette annonçait que dorénavant, les chasseurs non-résidents du Québec devront utiliser les services d'une pourvoirie à droits exclusifs, d'une réserve faunique ou d'une zec pour venir chasser l'orignal chez nous. Cette mesure, qui semble à première vue avoir été adoptée pour favoriser l'accès aux ressources fauniques

pour les chasseurs québécois, n'est que de la poudre aux yeux et une manœuvre pour favoriser quelques entreprises. Heureusement, on a offert aux non-résidents de pouvoir chasser s'ils sont accompagnés d'un membre de leur famille immédiate ; ses grands-parents, ses parents, ses frères, ses sœurs, son conjoint, ses enfants, ses petits-enfants ainsi que les enfants et les petits-enfants de son conjoint.

Au bout du compte, cette décision aura comme effet de priver les Québécois de chasser avec des amis étrangers et de gruger un peu plus dans l'économie globale du secteur. Les statistiques de vente de permis de chasse à l'original au cours des dernières années démontrent d'ailleurs qu'il n'y a pas de mainmise sur cette ressource par les non-résidents, et encore moins si on considère qu'une bonne part de ceux-ci s'offre déjà les services d'un pourvoyeur, ou fréquente une réserve faunique ou une zec.

Le ministre a bien voulu faire croire qu'il y aurait un avantage pour l'ensemble du secteur, mais personne n'a été en mesure de chiffrer les bénéfices économiques réels de cette décision. En réalité, les non-résidents qui accompagnaient des chasseurs québécois en territoires libres ou sur des terres privées refuseront de payer plus cher pour aller en pourvoirie. D'ailleurs, les statistiques de vente de permis indiquent que 3037 chasseurs non-résidents avaient acheté leur permis en 2017, contre 1947 en 2018, soit une baisse de 1090.

C'est pourquoi nous réclamons que la réglementation permette à tous les chasseurs non-résidents de pouvoir venir chasser avec un ami québécois. Puisque cette décision a été prise par le précédent gouvernement, nous espérons que le nouveau ministre de la Faune sera enclin à recevoir cette demande de modification.

### **Demande d'autorisation pour utiliser des casques électroniques d'amplification des sons**

On retrouve maintenant sur le marché des casques entièrement électroniques qui recouvrent complètement les deux oreilles et qui jouent, en plus du rôle d'atténuateur, celui d'amplificateur de sons. On voit immédiatement l'avantage pour tous ceux qui ont un problème de surdité. Ils sont aussi très appréciés par les chasseurs qui emmènent avec eux leurs jeunes enfants et par ceux qui initient des nouveaux chasseurs. Cependant, bien qu'ils soient populaires et en vente libre, ces casques de protection/amplification ne sont pas réglementaires pour chasser.

Nous demandons au MFFP de régulariser la situation et d'autoriser l'utilisation de ces casques de protection/amplification lors des activités de chasse, considérant, entre autres, que le gouvernement fédéral n'interdit pas ces appareils pour la chasse aux oiseaux migrateurs.

## **La Fédération attristée de la fin de la chasse au caribou migrateur**

La FédéCP a réitéré en février 2018 qu'elle ne comprenait toujours pas pourquoi le MFFP avait déclaré la fin de la chasse au caribou migrateur. Nous considérons alors que les résultats du plus récent inventaire du troupeau de la rivière aux Feuilles supportaient la possibilité de maintenir la chasse à ce cervidé qui occasionnait chaque année la récolte de moins de 1 % du troupeau, en plus de soutenir toute une industrie.

Selon les chiffres livrés par le MFFP, le troupeau de la rivière aux Feuilles comportait à l'automne 2017 environ 209 000 individus alors qu'il était estimé à 181 000 bêtes en 2016. D'ailleurs, le taux de survie des femelles entre 2016 et 2017 avait été établi à 94,7 % et la survie des faons à l'hiver 2017 à 79,7 %. La décroissance globale de cette population qui est survenue est un phénomène naturel avec lequel il aurait été vraisemblablement possible de travailler afin d'assurer la prospérité des pourvoyeurs du Nord et l'accès des Québécois à cette ressource.

Il existe ailleurs au Canada de nombreux autres troupeaux de caribous, qui sont aussi en décroissance et sur lesquels on permet toujours la chasse, puisque l'activité n'est pas considérée comme le facteur clé de leur déclin.

## **Participation au Forum faune du ministre Blanchette**

La FédéCP a participé à un Forum faune organisé par le ministre Blanchette le 19 juin 2018. Bien que principalement organisé afin de promouvoir les actions du MFFP à la veille des élections provinciales, il serait intéressant que cet événement soit reproduit chaque année avec des objectifs plus précis de développement.

## **Sécurité dans les miradors : nouvelles vidéos disponibles**

Au Québec, comme partout en Amérique du Nord, la principale cause d'accident majeur lié à la chasse est la chute de mirador. Celui-ci est un « outil de chasse » très populaire mais, malheureusement, plusieurs accidents sont liés à son usage inapproprié.

Pour pallier cette situation, Sécurité nature a mis à la disposition des chasseurs une vidéo pour renseigner sur l'utilisation correcte de ces équipements et des accessoires conçus pour faciliter la vie des chasseurs. La vidéo est disponible sur le site internet de la FédéCP.

## **ACTIONS RELATIVES À LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ**

### **La maladie débilitante chronique des cervidés sème l'inquiétude**

Le 10 septembre 2018, à la surprise de tous, la gestion des cervidés du Québec prenait une nouvelle tournure. En effet, le MFFP annonçait à ce moment à ses partenaires qu'un premier cas de maladie débilitante chronique des cervidés avait été découvert dans une ferme d'élevage de cerfs rouges de la région des Laurentides.

Connaissant les conséquences désastreuses que peut avoir cette maladie chez les cervidés, la FédéCP a déploré le fait que les autorités n'aient pas ordonné rapidement l'isolement du site afin de limiter tout risque de propagation. Les connaissances actuelles de la maladie démontrent en effet qu'il faut à tout prix empêcher les contacts directs et indirects entre des animaux sains et des animaux infectés. Cette précaution doit être maintenue à long terme puisque l'agent infectieux, un prion, responsable de la maladie persiste en nature pendant de nombreuses années. C'est aussi pourquoi nous avons demandé aux autorités de procéder rapidement à l'abattage systématique de l'ensemble du troupeau de cerfs rouges et à la construction de doubles clôtures autour des installations de garde de cerfs d'élevage.

Nous avons aussi dénoncé le fait que le Ministère n'ait pas impliqué les chasseurs sur l'ensemble de la zone touchée. Ceux-ci, connaissant bien le terrain, auraient pu, en suivant des consignes précises émises par le Ministère, être d'une aide précieuse pour diminuer le cheptel.

Plus tard, nous avons salué la décision de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) qui a émis début octobre une ordonnance de dépeuplement du troupeau d'où provient l'animal infecté. Cette action demandée à plusieurs reprises par la Fédération, a finalement été complétée un peu avant la période des Fêtes. Plus de 2 787 cerfs rouges ont été abattus, dont 11 ont été détectés comme porteur de la MDC.

Heureusement, les analyses faites sur plus de 1000 cerfs de Virginie sauvages provenant des opérations d'abattage du Ministère et des chasseurs de la zone touchée n'ont permis de découvrir aucun cas de MDC en nature. Rappelons que la simple probabilité que la maladie puisse être un jour découverte au Québec a incité le gouvernement à prendre dès 2007 des mesures de suivi chez les bêtes abattues par les chasseurs de cerfs. Différentes avenues de gestion et de contrôle avaient d'ailleurs été évoquées lors de l'élaboration du plan de gestion 2010-2017.

### **Soutien à un agent de protection de la faune atteint de la maladie de Lyme**

Le 24 mars dernier à Québec s'est tenue une activité-bénéfice, sous la présidence d'honneur du directeur général de la FédéCP, afin de recueillir des fonds pour aider M. Rémy Fortin, un agent de protection de la faune atteint de la maladie de Lyme, à aller

se faire soigner à l'extérieur du pays. M. Fortin souffre de problèmes physiques et cognitifs importants depuis 2012 et un diagnostic posé aux États-Unis lui confirme qu'il est atteint de la maladie de Lyme. Cependant, les tests utilisés au Québec ne sont pas en mesure de prouver la maladie de M. Fortin. Il ne peut donc pas recevoir les traitements nécessaires dans la province.

Nous nous sommes donc impliqués dans cette activité qui a réuni plus de 350 personnes. La vente des billets et un encan ont rapporté un montant total de 25 000 \$ qui a été utilisé pour que Rémy puisse payer des dépenses relatives à ses soins et pour l'achat d'une chambre hyperbare pour son domicile. Nous espérons aussi que cette action aidera à la sensibilisation des usagers aux risques associés à la maladie de Lyme.

### **Poursuite de la participation à un projet de recherche sur la tique d'hiver**

La tique d'hiver demeure un sujet de prédilection chez les chasseurs d'originaux. Comme indiqué l'année dernière, la Fédération a accepté de participer financièrement à l'initiative de Messieurs Steeve Côté et Jean-Pierre Tremblay, chercheurs à l'université Laval, qui conduisent un projet sur le rôle de la tique d'hiver dans l'écologie et la dynamique des populations de l'original dans l'est du Canada. Nous contribuerons à ce projet avec un montant de 5 000 \$ par année pour quatre ans, à partir de 2018, alors qu'Héritage faune offrira 5 000 \$ par année pour la même période.

Il faut protéger les populations d'originaux du Québec et le capital faunique qu'ils constituent. L'investissement dans des programmes de recherche est essentiel afin de prévenir les pertes économiques et la baisse du nombre d'adeptes de la chasse.

### **Dénonciation des sangliers sauvages : campagne de sensibilisation**

En collaboration avec le MFFP, la FédéCP a mis sur pied une campagne de sensibilisation à la présence de sangliers en liberté afin que les utilisateurs de la forêt et des champs dénoncent sa présence. La campagne a été diffusée de mai à décembre, à la fois dans les médias spécialisés de chasse et pêche et chez nos partenaires comme le Monde forestier et la Terre de chez nous. L'objectif des signalements est de supporter les opérations de capture et d'éradication des sangliers entreprises par le MFFP. Les signalements aideront aussi à la récupération des sangliers qui se sont échappés de leur enclos de garde en captivité.

La présence en nature de sangliers d'élevage qui se sont échappés n'est pas souhaitable, parce qu'ils peuvent causer des dommages importants aux écosystèmes et affecter grandement les espèces indigènes, notamment celles qui sont recherchées par les chasseurs.

La FédéCP demande aux chasseurs d'éviter de tenter d'éliminer par eux-mêmes les sangliers, leur abattage étant interdit par la réglementation. Par ailleurs, les sangliers

étant des animaux très intelligents, s'ils sont dérangés ou si l'on fait feu sur eux, ils deviennent craintifs et se dispersent sur un plus grand territoire, ce qui compromet l'efficacité des opérations de capture.

La FédéCP souhaite naturellement que les sangliers sauvages soient éradiqués puisqu'ils peuvent nuire aux populations de gibiers et aux activités de chasse qui en découlent.

### **Dénonciation de l'abandon des efforts de sauvegarde des caribous forestiers de Val-d'Or**

La Fédération a été attristée par l'annonce de l'abandon des efforts gouvernementaux pour sauvegarder le caribou forestier de la harde de Val-d'Or. En effet, le ministre Luc Blanchette a fait part en mars 2018 de sa décision de ne plus financer les actions de rétablissement de ces cervidés, qui sont ainsi voués à la disparition à plus ou moins brève échéance.

Selon les informations transmises par M. Blanchette, les coûts pour restaurer l'habitat des derniers caribous de la harde de Val-d'Or sont trop élevés en regard de la probabilité de sauver cette population de l'extinction. Pour nous, cette situation est désolante et la perte d'une espèce faunique n'est jamais de bon augure et toute la saga entourant cette harde aurait pu être évitée si de réelles actions de préservations avaient été engagées il y a une vingtaine d'années.

De nombreuses personnes et organisations, dont l'Association chasse et pêche de Val-d'Or, se sont impliquées dans la sauvegarde du caribou, et ce depuis plusieurs années. Nous croyons que ces intervenants auraient dû être consultés avant de prendre une telle décision.

Finalement, ce sont des gens du milieu qui sont intervenus afin de mettre en place différentes mesures de conservation, dont des projets de recherche destinés à évaluer l'efficacité des stratégies de rétablissement. En soutien à ces gens, le MFFP promet d'installer des entraves pour limiter l'accès aux secteurs du caribou, de réaliser un inventaire du nombre d'individus par hélicoptère et d'y interdire les coupes forestières en 2018-2019.

### **Adhésion à l'Alliance pour la gestion du myriophylle à épis**

Les impacts du myriophylle à épis sur certains lacs et plans d'eau du Québec sont majeurs et se répandent toujours davantage. La Fédération a donc joint les efforts de l'Alliance pour un programme national de gestion du myriophylle à épis et mandaté M. Henri Fournier pour la représenter dans ce regroupement. Cette alliance est soutenue par de nombreuses municipalités, organisations et associations de bénévoles qui se mobilisent pour diminuer la présence de la plante et initier des campagnes d'information pour éviter sa dissémination dans d'autres plans d'eau.

Comme il est impossible pour ces dernières de travailler sans stratégie uniforme et financement récurant, elles s'unissent pour demander au gouvernement de mettre sur pied un programme national de gestion du myriophylle à épi. Chaque année le constat est plus alarmant et le myriophylle a récemment gagné le Bas-St-Laurent. Pour la FédéCP, il faut combattre cet envahisseur qui peut gravement nuire aux activités de loisirs telles que la pêche et même à la survie d'espèces aquatiques.

## **DOSSIERS RELATIFS AUX LOIS ET RÈGLEMENTS**

### **Modernisation de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune***

Beaucoup de travail a été fait suite au dépôt en décembre 2017 du projet de loi no 161, *Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. La Fédération a d'ailleurs reçu un important soutien des Messieurs Gaétan Hamel et Gaston Cayer, bénévoles pour la régionale de la Capitale-Nationale pour la rédaction des documents.

Bien que de nombreux changements étaient envisagés à l'intérieur de ce projet, plusieurs étaient de moindre importance. Cependant, nous voulions profiter de l'opportunité pour mettre de l'avant principalement des éléments qui nous tiennent à cœur et que nous aurions aimé défendre lors d'une éventuelle commission parlementaire :

L'ajustement des amendes en fonction de leur importance en regard de la préservation de la faune, des habitats et de la sécurité de personnes ;

L'amélioration des conditions qui touchent à la mise à mort d'un gibier blessé à la chasse et retrouvé ;

L'instauration d'un avis d'infraction, non assorti d'une amende, pour les premières infractions techniques ou légères.

Malheureusement, l'agenda des travaux parlementaires n'a pas permis à l'Assemblée nationale de traiter le projet de loi. Peut-être que le nouveau gouvernement aura la chance de procéder à une modernisation de la loi C 61.1 bientôt, ce qui permettrait sûrement d'améliorer et de moderniser certains règlements qui sont devenus moins adaptés à la réalité des activités de prélèvement. Nous avons en outre demandé la mise en place d'une table faune technique afin de pouvoir poursuivre des discussions en vue d'un éventuel nouveau projet de loi. Nous attendons des nouvelles à ce sujet.

### **Vers une meilleure utilisation des tables de la faune**

Depuis quelques années nous déplorons la sous-utilisation de la Table nationale de la faune et des Tables régionales de la faune. Alors que les défis de mise en valeur de la chasse et de la pêche se multiplient, et que les menaces envers la faune sont en

croissance, il nous semblerait opportun que le MFFP travaille continuellement en concertation avec ses partenaires et qu'il utilise la force de ces tables pour améliorer les chances d'atteindre ses objectifs.

Heureusement, le secteur a récemment accueilli un nouveau ministre, M. Pierre Dufour, qui semble reconnaître l'importance de collaborer avec ses clientèles. Celui-ci a émis le souhait de travailler de plus près avec celles-ci et de rendre les structures de consultation plus dynamiques. Nous souhaitons de tout cœur que le nouveau ministre soit en mesure de faire progresser le secteur vers une approche renouvelée de la mise en valeur et de la conservation de la faune.

### **Loi sur l'immatriculation des armes à feu : à la défense des chasseurs**

En janvier 2018 entré en vigueur la *Loi sur l'immatriculation des armes à feu* obligeant tous les propriétaires d'armes à feu de la province à immatriculer leurs armes à feu sans restrictions qui regroupent habituellement les carabines et les fusils de chasse. Pour notre fédération, ainsi que pour les chasseurs, il s'agit là d'un exercice inutile qui n'améliorera en rien la sécurité des citoyens.

La FédéCP s'est opposée dès qu'elle l'a pu lors des discussions survenues en regard de la mise sur pied du registre québécois et nos revendications ont marqué chacune des étapes du processus démocratique que nous avons par ailleurs suivi de près. Bien consciente que l'immatriculation des armes est souhaitée par de nombreux citoyens, la Fédération a toujours travaillé en respectant les lois et règlements et les processus démocratiques. Cette attitude nous a d'ailleurs valu de pouvoir travailler de près avec les autorités gouvernementales et de pouvoir faire des gains importants pour les chasseurs. C'est aussi ce qui nous a valu d'être invités par la ministre de la Sécurité publique pour l'annonce d'assouplissements au Système d'immatriculation des armes à feu en janvier dernier.

En 2018, la FédéCP a invité les gens à signer une pétition qui a récolté près de 60 000 signatures et elle a initié une campagne de diffusion d'une lettre type auprès des députés afin de faire pression sur eux pour obtenir les modifications simplifiant l'enregistrement des armes que nous avons finalement eues :

- Retrait de l'obligation de signaler la modification du lieu où est gardée une arme à feu si elle se retrouve hors du lieu initial pendant 15 jours ou plus ;
- Permettre aux propriétaires de fournir aux agents de la paix le numéro de série de l'arme plutôt que le numéro d'immatriculation d'arme à feu (NIAF) ;
- Enlever la longueur du canon de la liste des caractéristiques demandées lors de l'immatriculation.

Nous vous rappelons que la FédéCP continue de s'opposer à l'immatriculation des armes à feu et elle prétend que les montants gaspillés dans un système informatique peu fiable trouveraient leur utilité s'ils étaient investis dans le soutien aux organismes de lutte au

suicide, au soutien des personnes à risque de violence tels que les gens ayant des antécédents de violence familiale, dans l'encadrement des personnes souffrant de troubles de santé mentale et dans le financement des programmes sociaux d'aide aux victimes d'actes criminels.

### **C-71 : projet de loi fédéral sur le contrôle des armes à feu**

La FédéCP a eu la chance d'exprimer son point de vue au sujet du projet de loi C-71 devant le comité sénatorial de la sécurité nationale et de la défense le 18 mars dernier. La position défendue par la FédéCP est basée sur celle de l'Ontario Federation of Anglers and Hunters et à laquelle ont adhéré les autres fédérations canadiennes de chasse et pêche.

Tout d'abord, bien que la Fédécp soit en accord avec de meilleures stratégies d'encadrement des armes à feu afin d'assurer la sécurité publique, nous sommes en désaccord avec le projet de loi C-71, qui représente une autre série de mesures qui affecteront les propriétaires en règle.

Ayant l'expérience de première main d'un registre fédéral et d'un système d'immatriculation provincial, nous sommes à l'affût des difficultés techniques qui peuvent survenir dans l'application de lois dont l'objectif est noble, mais qui ajoutent un fardeau administratif à l'état et à d'honnêtes citoyens, sans atteindre l'objectif prévu.

Si le but est réellement d'accroître la sécurité des Canadiens et Canadiennes, le projet de loi C-71 devra subir d'importantes modifications afin de cibler les vrais responsables de la violence par arme à feu.

## **ACTIVITÉS ANNUELLES**

### **Fauniquement femme Latulippe**

Trente femmes de tous âges se sont réunies du 6 au 8 juillet dans le décor enchanteur de la Seigneurie du Triton pour une fin de semaine d'initiation aux activités de chasse et de pêche réservée à la gent féminine.

Pour cette 20<sup>e</sup> année du programme, les femmes ont eu la chance de participer à quatre ateliers d'initiation, soit la pêche à la ligne et à la mouche, le tir à la carabine, le tir à l'arc et le maniement d'un moteur hors-bord. Chaque atelier était animé par des monitrices d'expérience et dévouées qui ont su transmettre leur passion : Gisèle Pétrin-Bahl, Hélène Larente, Anne-Marie Pelletier, Lee Lavallée, Manon Goudreau et Annie Monette.

Plusieurs surprises attendaient aussi les participantes. Elles ont été choyées par le partenaire principal, le magasin Latulippe. Chaque participante est repartie avec sa propre

canne à pêche, un étui et un coffre à pêche. La Ferme Monette a aussi été très généreuse en offrant des produits sans odeur et leurs fameuses phéromones pour la pêche. L'entreprise de pêche à la mouche Speyrit a aussi offert une mouche à chaque participante. Nous tenons aussi à remercier le MFFP qui offre gracieusement les permis de pêche aux participantes.

### **Les salons de chasse, pêche et activités de plein air**

En 2018, la Fédération a entre autres participé aux deux salons plein air, chasse, pêche et camping de Montréal et de Québec. Elle a aussi été représentée au Salon national de la pourvoirie de Laval et au salon national chasse et pêche de Rimouski.

J'en profite pour remercier tous les bénévoles qui oeuvrent lors de ces événements qui demandent beaucoup d'énergie.

### **Souper-bénéfice d'Héritage faune**

Le 19<sup>e</sup> souper-bénéfice d'Héritage faune a eu lieu le 16 novembre dernier à l'Hôtel Plaza de Québec. Plus de 300 convives ainsi que plusieurs commanditaires se sont réunis pour ramasser près de 80 000 \$, montant qui sera redistribué aux nombreux événements qui favorisent la perpétuation des activités cynégétiques et halieutiques au Québec.

En plus de remercier ses bénévoles, essentiels à la tenue de cette activité de financement, Héritage faune désire souligner l'engagement du président d'honneur, Monsieur Kevin Edgson, président et chef de la direction d'EACOM Timber Corporation qui soulignait l'importance de l'aménagement du territoire et de la préservation de la faune pour une forêt durable.

Par ailleurs, la Fondation se réjouit d'avoir pu compter parmi ses invités le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Pierre Dufour. Ce dernier a profité de l'événement pour annoncer la reconduction de la bourse Relève dédiée au soutien de la pêche hivernale, dont la gestion a été effectuée par Héritage faune.

Le souper-bénéfice annuel d'Héritage faune permet d'amasser des fonds afin de financer le programme « Bourses relève » au profit des jeunes, des femmes et des non-initiés. En tout, près de 1,5 M \$ a ainsi été remis depuis les 19 dernières années à des associations de chasseurs et de pêcheurs, permettant la mise en œuvre de plus de 1 500 projets visant la relève. En 2018, plus de 138 000 \$ ont été attribués pour la relève aux différents associations et organismes membres de la FédéCP, et ce, aux quatre coins du Québec.

## **PROGRAMME RELÈVE ET MISE EN VALEUR DE LA FAUNE (RMVF)**

### **Généralités**

Depuis quelques années, le programme de réinvestissement dans le domaine de la faune, financé à partir de l'augmentation du prix des permis permet à notre secteur de réaliser des projets majeurs pour les clientèles que nous représentons. Ce programme se présente en différents volets. Celui qui appuie la gestion de la faune permet la réalisation de projets en région et de soutenir, pour près de 1,5 million de dollars, les inventaires aériens et les suivis piscicoles.

La FédéCP quant à elle est devenue une partenaire majeure du gouvernement pour le développement de projets en accord avec les thématiques émergentes déterminées par TFT dans le cadre du volet Relève et mise en valeur.

L'objectif de ce volet est de soutenir financièrement des projets visant la relève et la mise en valeur de la faune exploitée qui sont particulièrement en lien avec les actions prioritaires identifiées par la Table faune technique sur le développement des activités de chasse, de pêche et de piégeage. Les orientations suivantes sont poursuivies :

- La qualité de l'offre de produits et services fauniques ;
- La connaissance aux fins de développement ;
- Le développement de la clientèle et de nouveaux produits ;
- Le développement d'alliances extrasectorielles ;
- La communication et la promotion.

Les projets développés devaient se faire en prenant en compte de la préservation des habitats, des impératifs du développement économique, de l'acceptabilité sociale de même que du respect de la capacité de support des écosystèmes.

### **Chasseurs généreux**

Le programme de don de viande Chasseurs généreux en est à sa troisième année de financement par le RMVF. Ce programme tient lieu de campagne d'image de la chasse, tout en faisant participer les chasseurs au bien-être de leur communauté.

Cette année, la publicité a été diffusée avec Newad, dans les magazines de chasse et pêche, mais aussi sur les sites web de ces derniers. Une campagne web a été lancée pour accroître la visibilité du programme. Une page Facebook a été créée sur laquelle une vidéo

promotionnelle a été diffusée. Le visionnement de cette vidéo donnait la chance aux gens qui suivent la page de gagner un couteau haut de gamme de l'artiste Gaétan Beauchamp.

Cette offensive web a suscité la participation de chasseurs pour solliciter les bouchers de leur région. Au cours de la saison d'automne, une dizaine de bouchers se sont ajoutés au programme.

En chiffre :

70 bouchers sont maintenant certifiés « Chasseurs généreux » et notre objectif d'en recruter 5 cette année a été doublé.

Le site web [www.chasseursgenereux.com](http://www.chasseursgenereux.com) a été visité par 9000 personnes dans la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 22 mars 2019. Nous sommes passés tout près de l'objectif ambitieux de doubler le nombre de visites (passer de 5000 à 10 000).

Plus de 6500 livres de viande (40 410 portions) ont été amassées et distribuées aux gens dans le besoin, ce qui représente une augmentation de 1000 livres par rapport à l'an dernier.

Le trafic engendré par la campagne Newad équivaut à 1 146 488 vues entre le 27 août et le 18 novembre.

Les capsules vidéo (première capsule + capsule promo 2018) ont été visionnées plus de 139 300 fois par Internet (Viméo, Facebook et TC Média).

On constate le rayonnement du programme par des appels de chasseurs et de bouchers qui cherchent à s'impliquer dans le programme. Au Bas-Saint-Laurent, c'est un organisme communautaire qui a joué le rôle de recruteur auprès des bouchers.

## Zone Chasse

Puisque la technologie est en constante évolution et que l'utilisation de l'application nous avait fait remarquer des modifications à apporter, nous avons fait une mise à jour de l'application.

Les améliorations sont autant de l'ordre esthétique que pratique. Il est désormais plus facile d'utiliser les filtres, et donc de trouver l'information recherchée. Finalement, l'application s'utilise désormais à l'aide d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe (le même que celui du portail), ce qui nous permet de mieux connaître nos utilisateurs et de mieux répondre à leurs besoins. Ces utilisateurs reçoivent par ailleurs l'invitation à s'inscrire à l'infolettre, ce qui augmente le nombre d'abonnés, puisque nous avons affaire à des usagers qui ont un attrait pour la chasse.

## Allons pêcher

La carte interactive Allons pêcher méritait elle aussi une refonte complète pour être plus attrayante auprès des utilisateurs de nos outils web. Un look beaucoup plus épuré et une réorganisation de l'information facilitent la navigation dans la nouvelle version. De plus quelques options ont été ajoutées comme de l'espace publicitaire et la géolocalisation.

## COMMUNICATIONS

### Verrouille ton arme phase 2 et mise en ligne d'un jeu sur la sécurité

La campagne Verrouille ton arme en collaboration avec l'Association québécoise de prévention du suicide a été diffusée au cours de l'automne pour une deuxième année consécutive.

Pour compléter cette campagne, une plateforme interactive sur la sécurité dans l'entreposage et la manipulation des armes à feu a été créée. Un jeu du type « trouver l'erreur » montre trois scènes de la vie quotidienne où sont dissimulées des erreurs de manipulation et d'entreposage. La plateforme permet à l'utilisateur de tester ses connaissances et fournit l'information sur les règlements et les suggestions de comportements sécuritaires à adopter.

### Refonte du site Web FédéCP

Le site web de la FédéCP était reconnu pour la quantité phénoménale d'information qu'on pouvait y trouver. Il l'est maintenant pour la facilité avec laquelle on accède à cette information.

Comme le but de la Fédération est de servir les chasseurs et les pêcheurs, en particulier les nouveaux adeptes, il était important que l'utilisateur se situe facilement selon ses intérêts et son niveau. C'est pourquoi dès son arrivée sur le site, l'utilisateur peut désormais choisir entre la chasse et la pêche, puis entre trois niveaux de pratique soit : J'en rêve, Je pratique et Je redonne.

Les sections essentielles comme Trouver un cours, Devenir membre et les Nouvelles sont d'autant plus mises en valeur sur la nouvelle page d'accueil. Le site web de la Fédération est désormais l'outil idéal pour tout chasseur et pêcheur qui est à la recherche d'une information précise ou simplement d'inspiration.

### Stratégie de marketing de contenu : fréquence des publications

Le blogue de la FédéCP présentait jusqu'à maintenant du contenu de qualité, publié à une fréquence bimensuelle. Il s'agissait maintenant d'augmenter la fréquence des

publications afin de fidéliser les lecteurs. À partir du mois de septembre, une publication par semaine a été publiée sur le blogue, toujours le même jour, à la même heure pour créer une habitude de lecture. Ces articles étaient ensuite diffusés sur Facebook sous forme de publicité payante, puis annoncés dans l'infolettre.

Nombre de pages vues sur le blogue en 2018 : 76 383

Pour chaque publication, nous obtenons en moyenne :

- 250 clics provenant de l'infolettre
- 1300 clics provenant de la pub Facebook

Du côté de l'infolettre, nous avons gardé un rythme d'un envoi aux deux semaines, toujours dans le but d'offrir un contenu régulier, sans submerger les lecteurs. Le taux d'ouverture de l'infolettre se situe autour de 31 %, soit 12 % de plus que la moyenne pour les organismes sans but lucratif. Signe de la pertinence de l'infolettre, c'est moins de 0,2 % des lecteurs qui se désabonnent à la suite d'un envoi.

### Logiciel d'envoi d'infolettres

Le succès de notre infolettre nous a incités à nous procurer un logiciel d'envoi personnalisé. Grâce aux innombrables outils web que nous offrons, nous avons plusieurs possibilités de susciter l'intérêt des utilisateurs à l'infolettre et donc, un très grand nombre d'abonnés. Afin de mieux gérer ces abonnés et de répondre à leurs besoins particuliers, nous avons demandé à la firme Spektrum de créer un logiciel qui permettrait de subdiviser les lecteurs selon les outils qu'ils utilisent et leur région.

Dans le futur, il sera donc possible d'envoyer de l'information pertinente à une région en particulier ou encore d'aviser les utilisateurs d'une mise à jour d'un de nos outils par exemple.

### Production de contenu vidéo

Avec l'embauche d'une ressource supplémentaire dans l'équipe de communication, il est maintenant possible de créer plus de contenu à l'interne. De nombreux tournages ont été réalisés au cours de l'année, tant à la chasse qu'à la pêche, pour pouvoir ensuite alimenter le blogue et produire toute autre capsule d'information dont nous aurons besoin.

La diffusion de certaines capsules a été faite en 2018, soit des trucs et astuces ainsi que les vidéos promotionnelles de Fauniquement Femme et de Chasseurs généreux, mais la plus grande partie du contenu est prévue pour 2019.

La production à l'interne est bénéfique puisque nous pouvons ainsi aller à la rencontre de nos membres sur le terrain pour qu'ils partagent leur passion et ainsi consolider la communauté. Les photos prises lors des activités servent à de multiples reprises pour créer et embellir les outils web et imprimés de la Fédération.

### **Stratégie d'expansion sur les réseaux sociaux**

Les réseaux sociaux sont une excellente façon de joindre et informer la communauté des chasseurs et pêcheurs, lorsqu'ils sont bien gérés. En y mettant du temps, nous avons réussi à développer une communauté de 15 500 personnes. Grâce à une gestion serrée des commentaires et des réponses claires aux questions posées, le ton des conversations se veut de plus en plus respectueux.

### **Dossier média : préparation à vendre de la publicité**

La croissance fulgurante de nos outils web est une source potentielle de revenus pour la Fédération. Les outils qui ont été mis à jour cette année ont des emplacements prévus pour de la publicité. Utilisée avec parcimonie, la publicité peut servir à rentabiliser nos outils et éventuellement à payer pour diffuser notre contenu.

Le dossier média est un document qui fait la liste exhaustive des emplacements publicitaires et des coûts qui s'y rattachent. Ce document met en valeur tous les efforts que nous avons mis à augmenter le nombre de personnes qui nous suivent sur le web.

### **Lancement de la capsule vidéo sur l'Opération Renaissance du bar rayé**

Une courte vidéo d'une durée de 30 secondes, réalisée par Jean Boutin, souligne les efforts de la FédéCP dans la réintroduction du bar rayé dans le fleuve Saint-Laurent. La vidéo remercie aussi le MFFP et les autres intervenants qui ont contribué à l'Opération Renaissance.

## **PARTENARIATS**

### **Ambulance Saint-Jean**

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, nous avons annoncé l'entente conclue entre Ambulance Saint-Jean et la FédéCP. Désormais, tous les membres de la communauté de la FédéCP (régionales, associations, web, etc.) auront droit à un rabais de 10 % sur les trousseaux de premiers soins et sur les cours de secourisme. Il suffit de donner le code FEDECP-ASJ lors de l'achat.

## Hooké

En fin d'année 2018, un représentant de la compagnie Hooké nous a contactés pour connaître notre intérêt à participer à la rédaction de leur magazine annuel. Le prochain magazine contiendra encore plus de contenu de chasse que le dernier, et Hooké était à la recherche de contenu informatif pour compléter la portion aventure et récits qu'ils privilégient.

Puisque cette compagnie a comme mission de rendre les activités de pêche et maintenant de chasse accessible à tous, il était évident que la FédéCP ne pouvait refuser un tel partenariat, qui se colle si bien à notre vision de la chasse et de la pêche. Les premières démarches pour la collaboration au magazine 2019 ont été entamées.

## AUTRES RÉALISATIONS

### Suivi de l'adoption du plan stratégique 2018-2023

À la suite de l'adoption du plan stratégique au début de 2018, deux vidéos ont été produites pour faire valoir le travail des bénévoles au sein de l'organisation. La première, Force réseau, a été lancée le 5 décembre lors de la journée internationale des bénévoles alors que la deuxième, Force vive, a été diffusée en même temps que le lancement du nouveau site web au début avril.

Un suivi du plan stratégique a ensuite été produit sous forme de tableau afin de s'assurer que les actions entreprises au cours de l'année correspondent aux objectifs du plan.

### Accueil du public dans les bureaux du siège social

À la demande générale, les portes des bureaux de votre Fédération étaient ouvertes au grand public durant les fins de semaine de l'été 2018. Touristes et gens de la région ont été invités à venir visiter le centre d'interprétation ainsi que le boisé Héritage faune. Dans le cadre du programme Emplois d'été Canada, un étudiant a été embauché afin d'animer la visite des lieux et répondre aux questions des visiteurs du 23 juin au 26 août 2018.

### Sensibilisation à la navigation de plaisance en collaboration avec le Conseil canadien de la sécurité nautique (CCSN)

Encore cette année, la FédéCP s'est jointe à deux reprises aux campagnes de sensibilisation du Conseil canadien de la sécurité nautique. Lors de la Semaine nationale de la pêche, qui a eu lieu du 30 juin au 8 juillet 2018, la FédéCP a rappelé l'importance du port de la veste de flottaison individuelle en demandant aux usagers d'être « accros aux gilets de sauvetage ». Plus tard, au début de l'automne, nous avons lancé un rappel des précautions à prendre lors de la navigation automnale.

## LES ADMINISTRATEURS DE LA FÉDÉRATION

- Marc Renaud, président
- Serge LeRoy Audy, président FédéCP - Bas-Saint-Laurent
- Michel Bouchard, président FédéCP- Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Bob Bélanger, président FédéCP - Capitale-Nationale
- Pierre Caron, président FédéCP - Mauricie
- François Vanasse, président FédéCP – Estrie
- Rodolphe La Salle, vice-président et président FédéCP-Outaouais
- Nathalie Dallaire, présidente FédéCP- Abitibi-Témiscamingue
- Gilles Couture, président FédéCP - Côte-Nord
- Alain Poitras, président FédéCP - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- Jean-Claude Marcoux, président FédéCP - Chaudière-Appalaches
- Robert Chartrand, président FédéCP - Lanaudière
- Michel L. Fortin, président FédéCP - Laurentides
- Gilles Jacques, trésorier et président FédéCP-Montréal-Laval-Montérégie
- Yvon Courchesne, président FédéCP - Centre-du-Québec
- Réal Ducharme, membre coopté
- Serge Larivière, membre coopté
- Chantal Bellemare, membre coopté
- Daniel Nadeau, membre coopté

### **Merci aux administrateurs sortants :**

Gilles Brassard, président de la FédéCP - Saguenay – Lac-Saint-Jean

Michel Dufort, président FédéCP – Estrie

Marcel Simard, membre coopté

## LES EMPLOYÉS

Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs :

- Alain Cossette, directeur général
- Michel Baril, biologiste
- Marie-Josée Laflamme, réceptionniste
- Stéphanie Vadnais, directrice générale adjointe
- Emily Vallée, coordonnatrice aux communications

Héritage faune :

- Hélène Baron-Gauthier, coordonnatrice

Sécurité nature :

- Lise Duchesneau, adjointe administrative
- Olivier Fortin, responsable marketing et réseaux sociaux
- Jessika Guay-Plamondon, agente à la comptabilité
- Line Guillemette, agente à la comptabilité
- Christina Leclerc, agente de bureau PESCOF
- Édith Rosa, agente de bureau PESCOF
- Chantal Paré, agente de bureau à l'expédition
- Martin Savard, coordonnateur à la formation
- Éric Vallières, directeur général adjoint, responsable provincial PESCOF